

**REPUBLIQUE FRANCAISE****DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT****EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Séance du 14 Septembre 2017

Question n°6

**Convention Inservet 2017**

L'an deux mille dix-sept, le **14 Septembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 4 Septembre 2017.

16 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 1 était représenté et 3 avaient donné pouvoir, formant ainsi la majorité des membres en exercice.

**Etaient présents** : Emile EHRET, Eliane FARNY, Jérôme FINCK, Denis KUNTZMANN, Félice ZWINGELSTEIN, Gilles HEINRICH, Michel JACOBBERGER, Michel JARDON, Jean-Claude MILLE, Pascal PETITJEAN, Jean-Luc ANDERHUEBER, Hervé GRISEY, Patrick MIESCH, André PICCINELLI, Gérard TRAVERS, Catherine METRAL.

**Etaient représentés** : Pierrette GUIDEZ pour Luc SENGLER.

**Avaient donné procuration** : Richard MAZAJCZYK à Félice ZWINGELSTEIN, Éric PARROT à Jean-Luc ANDERHUEBER, Marc LERCH à Emile EHRET.

**Etaient Excusés** : Maurice COURTOIS, Michel GALMICHE, Jean-Pierre BRINGARD, Jean PAOLI, Didier SANSIG.

**Etaient Absents** : Hervé GUIOT, Christophe GEORGES, Thierry STEINBAUER, Alphonse M'BOUKOU.

Secrétaire de séance : Hervé GRISEY

Nombre de membres		
Afférents Comité	au	En exercice Votants
29		29 20

Vote		
Pour	Contre	Abstention
20	0	0

Date de Convocation : 4 Septembre 2017

Date d'affichage :

## DELIBERATION

Vu la délibération du 24 Mars 2016 relative au renouvellement de la convention avec Inser'Vet

Dans le cadre du renouvellement de la convention, Inser'Vet a souhaité révisé les modalités de soutiens versés par le SICTOM afin que son action en faveur du réemploi soit viable économiquement. En effet, en 2016, la subvention annuelle était de 1470 Euros sur la base d'un enlèvement de 20 tonnes de déchets détournés de l'incinération alors que le tonnage réel détourné était de 26.8 tonnes.

Ainsi, le soutien se fera désormais sous forme d'une subvention annuelle calculée sur les frais kilométriques sur une base de 120 km par semaine, avec un coût au kilomètre de 0.595 euros.

Le montant sera calculé selon les relevés transmis par Inser'Vet au SICTOM et ne pourra excéder 2 785 € pour la période du 1er avril au 31 décembre 2017.

Pour la même période, le SICTOM s'engage également à verser à Inser'Vet la somme de 859 € pour un ressourcier en contrat aidé, qui sera présent le vendredi et le samedi sur la déchèterie fixe, et une journée par semaine à la déchèterie mobile (Masevaux, Fontaine, Plancher Bas, Giromagny), soit 21h par semaine, comme en 2016.

**Coût total 2017 : 3 644 € (Coût total 2016 : 2 851 €)**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, autorise le Président à signer le renouvellement de la convention avec Inser'Vet au titre de l'année 2017

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président

Patrick MIBSCH

